

218C0693

FR0010795476-OP004-RO04

6 avril 2018

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

A2MICILE EUROPE

(Alternext)

- 1 - Le 6 avril 2018, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société A2MICILE EUROPE, déposée par SwissLife Banque Privée, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée VLC Holding, laquelle agit de concert avec M. Joël Chaulet, Mme Estelle Vogel, et MM. Alain Lerasle et Vincent Chaulet (cf. Décision & Information 218C0690 du 6 avril 2018).

La note d'information conjointe des sociétés VLC Holding et A2MICILE EUROPE (visa n°18-114 du 5 avril 2018) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **9 au 20 avril 2018 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **23 avril 2018**.

Tradition Securities and Futures se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur et les membres du concert susvisé. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions A2MICILE EUROPE sera reprise le 9 avril 2018.